

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 83 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 11 Absent(s) excusé(s) : 13 Absent(s) : 3</i>
---	--	---

Date de convocation : 6 avril 2021

Vote(s) pour : 83
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 12 avril 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2021-04-12-CC-2 :

Présentation de l'étude du CODEV : La vie du Citoyen métropolitain au regard du phénomène transfrontalier.

Motion : Pour une Métropole transfrontalière.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Durant près de deux années, le Conseil de Développement Durable de Metz Métropole a travaillé sur la question de l'impact du phénomène transfrontalier sur la vie du citoyen métropolitain.

Le CODEV ouvre ainsi une démarche prospective.

Il invite la Métropole à relever le défi de la pérennité et de la soutenabilité du phénomène transfrontalier métropolitain, et à s'engager dans une ambition de dimension institutionnelle, voire géopolitique.

Ses constats et analyses, issus d'une démarche d'enquête, d'auditions et de participation à des débats institutionnels régionaux, nationaux et européens, le conduisent à voir dans le phénomène transfrontalier un des déterminants socio-économiques majeurs du territoire métropolitain, de son avenir et de ses leviers de développement.

Le CODEV relève que, n'ayant fait l'objet ni d'étude ni d'évaluation précise, ce trait spécifique du territoire est mal connu et sous-évalué dans son impact. Il souligne son caractère diffus mais structurant, loin de se résoudre au seul problème des mobilités, problème néanmoins majeur en termes de développement durable, de qualité de vie des frontaliers mais aussi d'avenir économique.

Le CODEV met en exergue un message global et des réponses qui devront également l'être, en considérant que le phénomène transfrontalier est d'ordre métropolitain, pour plusieurs raisons :

- Le phénomène transfrontalier s'accroît et le territoire métropolitain connaît une croissance exponentielle du nombre de « navetteurs » observé depuis quelques années qui traduit une tendance structurante qui ne concerne pas que la ville centre.
- Le phénomène transfrontalier induit une très forte dimension de posture institutionnelle pour la Métropole en Lorraine Nord, en Région Grand Est, dans son rapport avec l'Etat comme en Grande Région transfrontalière.

- Les leviers d'action pour répondre en toute opportunité à l'enjeu transfrontalier au bénéfice du développement socio-économique du territoire sont bien d'ordre métropolitain, en complément d'une action communale de proximité.

Il s'agit dès lors d'élaborer un plan de stratégie transfrontalière métropolitaine.

Sans attendre les conclusions de cette étude et les propositions formulées ce jour en Conseil Métropolitain, la Métropole a pris la mesure de l'enjeu transfrontalier sur différents plans.

En confiant une délégation dédiée aux relations internationales au 1^{er} vice-président, signe de l'importance accordée au sujet dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine.

En confiant une mission spécifiquement consacrée aux travailleurs frontaliers à un élu métropolitain, par ailleurs chargé de cette même délégation au sein du conseil municipal de Metz, ville centre.

En définissant d'ores et déjà les bases d'une stratégie métropolitaine transfrontalière qui sera présentée ci-après.

En saisissant l'opportunité, offerte par la Région Grand Est dans le cadre des contrats territoriaux relatifs au plan de relance, de travailler au rapprochement de la Métropole et du nord lorrain, consacrant ainsi le bassin de vie et d'emploi Longwy-Briey-Metz-Thionville comme étant l'échelon adapté au déploiement de politiques publiques ambitieuses et concertées.

En créant, au sein de l'organisation administrative de la Métropole, un service dont les missions portent sur la création et l'animation des coopérations institutionnelle, internationale et européenne.

Le rapport du CODEV recense les différents enjeux et la stratégie métropolitaine s'inscrit en cohérence avec le travail réalisé et les propositions formulées.

Ainsi que nous l'avons défini, ce plan d'actions s'articule autour de 4 axes interdépendants, comme nous le sommes avec les territoires du nord lorrain et comme nous le sommes, collectivement, avec le Luxembourg et l'espace grand-régional.

- Metz Métropole et ses habitants
- Metz Métropole et le bassin nord lorrain
- Metz Métropole dans l'écosystème institutionnel de la coopération transfrontalière
- Metz Métropole et le dialogue avec le Luxembourg

Metz Métropole et ses habitants

Il nous revient de définir et de développer ce que fait la Métropole pour ses habitants qui vivent le phénomène frontalier au quotidien.

Nous mettons en place un service d'information et d'accompagnement des frontaliers dans les différents domaines administratifs auxquels ils sont confrontés (prestations familiales, emploi, pensions, fiscalité).

Nous devons penser des espaces publics dédiés au télétravail, accompagner et encourager la pratique du covoiturage, faire évoluer nos services à la population en y intégrant la logique des horaires atypiques.

Les échanges culturels, les manifestations populaires, la communication vis-à-vis du grand public sur la chance que représente la proximité du Luxembourg et toute la richesse qu'offre la Grande Région à notre territoire.

Metz Métropole et le bassin nord lorrain

Il nous faut construire, avec les EPCI du nord lorrain, mosellans et meurthe-et-mosellans, un modèle de coopération pour affirmer une identité partagée et un destin commun, notamment en matière de relations transfrontalières.

Le travail lancé en coopération avec la Région Grand Est participe de ce mouvement et de cette reconnaissance du bassin Longwy-Briey-Metz-Thionville comme un échelon pertinent.

Les discussions et le travail inter-territorial se structurent autour d'une ambition partagée.

Metz Métropole dans l'écosystème institutionnel de la coopération transfrontalière

Sommet des Exécutifs, Conseil Parlementaire Interrégional, GECT Interreg, Université de la Grande Région, Commission intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise : les instances de coopération sont nombreuses, leur rôle pas toujours lisible et la représentation française y est à géométrie variable.

Il convient d'y affirmer la place de la Métropole, notamment en demandant à être associé de plein droit aux travaux de la CIG franco-luxembourgeoise et en adhérant au réseau national dédié à la coopération transfrontalière, la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT).

Metz Métropole et le dialogue avec le Luxembourg

Parce qu'elle aura su démontrer son intérêt sincère pour le phénomène transfrontalier, sa capacité à fédérer et à travailler avec d'autres territoires, et parce qu'elle aura investi le champ institutionnel de la coopération transfrontalière, Metz Métropole pourra revendiquer un dialogue franc et ouvert avec le Luxembourg.

Ce dialogue n'est pas une fin en soi et il doit bien avoir pour objectif de traiter différents sujets afin d'améliorer le cadre de vie global de nos concitoyens : télétravail, mobilité, structuration d'une offre cohérente en matière de formations qualifiantes et d'enseignement supérieur, notamment dans le domaine de la santé.

Il faut savoir sortir de la logique de rétrocession fiscale et même de celle de co-développement, trop restrictive. Dans un espace de vie et de travail commun, les enjeux sont partagés et il n'est besoin de rappeler à personne que la seule coopération digne de ce nom est une coopération respectueuse et équilibrée.

C'est donc fort du travail méthodique réalisé par le CODEV durant ces deux dernières années, et en cohérence avec les conclusions et propositions formulées, que Metz Métropole prend formellement acte de la nécessité partagée d'affirmer son caractère transfrontalier, intrinsèquement à sa dimension métropolitaine.

Cette affirmation devra se traduire à différents niveaux d'intervention :

- Local, avec le développement de services de proximité et adaptés aux besoins de la population au regard des particularités liées à l'exercice du travail frontalier ;
- Partenarial, en faisant du bassin de vie et d'emploi nord lorrain Longwy-Briey-Metz-Thionville l'échelon pertinent pour la mise en œuvre d'une stratégie métropolitaine transfrontalière ;
- Régional et grand-régional pour affirmer la place centrale et le rôle moteur que doit jouer Metz Métropole dans la structuration du dialogue entre les territoires et l'Etat et entre la France et Luxembourg ;
- International, en créant les conditions du dialogue avec le Luxembourg sur des sujets stratégiques comme l'offre en matière de formations qualifiantes et d'enseignement supérieur, l'écosystème de santé, la mobilité, le télétravail et le marché de l'emploi en général.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 avril 2021

Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT
Marjorie MAFFERT-PELLAT

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote des points sauf 1A
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour
ARNOLD	Patricia	Metz		Pour
AUDOUY	Caroline	Metz		Pour
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz		Pour
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine	Excusé et donne pouvoir à Pierre FACHOT	Pour
BELKAHLA	Yamouna	Woippy		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour
BOHR	Timothée	Metz	a reçu le pouvoir de Julien VICK	Pour
BORI	Danielle	Metz		Pour le point 1 Abstention pour les points 2 et 3
BOUVET	Xavier	Metz	a reçu le pouvoir de Hanifa GUERMITI	Pour le point 1 Abstention pour les points 2 et 3
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz	est représenté par Rose Marie MEIXEIRA (absente)	
BURHAN	Ferit	Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour
CHANGARNIER	Stéphanie	Metz		Pour
CHOUIKHA	Erfane	Woippy		Pour
COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz	Excusée et donne pouvoir à Martine NICOLAS	Pour
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DAP	Laurent	Metz	a reçu le pouvoir de Guy REISS	Pour
DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	Metz		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour
DORR	Antoine	Vantoux		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote des points sauf 1A
DUMONT	Michel	Féy		Pour
DUVAL	Bertrand	La Maxe		Pour
FACHOT	Pierre	Jussy	<i>a reçu le pouvoir de Daniel BAUDOUIIN</i>	Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour
GREGOIRE	Aude	Montigny-lès-Metz	Excusée et donne pouvoir à Christiane GREINER	Pour
GREINER	Christiane	Montigny-lès-Metz	<i>a reçu le pouvoir de Aude GREGOIRE</i>	Pour
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour
GROLET	Françoise	Metz		Pour le point 1 Abstention pour les points 2 et 3
GROSDIDIER	François	Metz	<i>a reçu le pouvoir de Bouabdellah TAHRI</i>	Pour
GUERMITI	Hanifa	Metz	Excusée et donne pouvoir à Xavier BOUVET	Pour le point 1 Abstention pour les points 2 et 3
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		Pour
HENRION	François	Augny		Pour
HORY	Thierry	Marly		Pour
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville	Excusée et donne pouvoir à Claude VALENTIN	Pour
HUSSON	Julien	Metz	Excusé pour le point 3	Pour tous les autres points
JACOB-VARLET	Odile	Marly		Pour
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KREMER	Véronique	Montigny-lès-Metz		Pour
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour
LALOUX	Grégoire	Metz		Pour le point 1 Abstention pour les points 2 et 3
LAVEAU-ZIMMERLE	Amandine	Metz		Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour
LOSCH	Jean-François	Lessy	ABSENT	

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote des points sauf 1A
LUCAS	Eric	Metz		Pour
LUX	Isabelle	Metz		Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour
MARCHETTI	Denis	Metz	Excusé et donne pouvoir à Marina VERRONNEAU	Pour le point 1 Abstention pour les points 2 et 3
MARX	Sébastien	Metz		Pour le point 1 Abstention pour les points 2 et 3
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MOLE-TERVER	Laurence	Metz		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour
NGO KALDJOP	Gertrude	Metz	Excusée et donne pouvoir à Patrick THIL	Pour
NICOLAS	Martine	Metz	<i>a reçu le pouvoir de Nathalie COLIN-OESTERLE</i>	Pour
NICOLAS	Jean-Marie	Metz		Pour
NIEL	Hervé	Metz		Pour
NOWICKI	Christian	Marly		Pour
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour
PIERRET	Alain	Woippy	ABSENT	
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour les points 1 et 2 Abstention pour le point 3
REISS	Guy	Metz	Excusé et donne pouvoir à Laurent DAP	Pour
ROQUES	Jérémy	Metz		Pour le point 1 Abstention pour les points 2 et 3
ROUX	Sylvie	Mey		Pour
SCHLOSSER	Pauline	Metz		Pour le point 1 Abstention pour les points 2 et 3
SCHNEIDER	Jacqueline	Metz	<i>a reçu le pouvoir de Blaise TAFFNER</i>	Pour
SCHWARTZBERG	Arielle	Montigny-lès-Metz		Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour
SOKOLOWSKI	Dimitri	Montigny-lès-Metz		Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour
STAUDT	Bernard	Metz		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote des points sauf 1A
STEMART	Anne	Metz		Pour
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour
TABONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz		Pour
TAFFNER	Blaise	Metz	Excusé et donne pouvoir à Jacqueline SCHNEIDER	Pour
TAHRI	Bouabdellah	Metz	Excusé et donne pouvoir à François GROSIDIER	Pour
THIL	Patrick	Metz	<i>a reçu le pouvoir de Gertrude NGO KALDJOP</i>	Pour
TOCHET	Nicolas	Metz		Pour le point 1 Abstention pour les points 2 et 3
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour
TRAN	Doan	Metz		Pour
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly	<i>a reçu le pouvoir de Armelle HUET</i>	Pour
VERRONNEAU	Marina	Metz	<i>a reçu le pouvoir de Denis MARCHETTI</i>	Pour le point 1 Abstention pour les points 2 et 3
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz	ABSENT	
VIALLAT	Isabelle	Metz		Pour
VICK	Julien	Metz	Excusé et donne pouvoir à Timothée BOHR	Pour
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne	EXCUSE	
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour

Résumé de l'acte

057-200039865-20210412-04-2021-DC2-DE

Numéro de l'acte : 04-2021-DC2
Date de décision : lundi 12 avril 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Présentation de l'étude du CODEV : La vie du Citoyen métropolitain au regard du phénomène transfrontalier
Motion : Pour une Métropole transfrontalière
Classification : 9.4 - Voeux et motions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/04/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210412-04-2021-DC2-DE
Document principal : 99_DE-2.pdf

Pièces jointes :

99_DE-2-Annexe volume 1.pdf
99_DE-2-Annexe volume 2.pdf
99_DE-LISTE ELUS CONSEIL votes 12-04-2021.pdf

Historique :

15/04/21 11:16	En cours de création	
15/04/21 11:18	En préparation	Catherine DELLES
15/04/21 11:33	Reçu	Catherine DELLES
15/04/21 11:33	En cours de transmission	
15/04/21 11:51	Transmis en Préfecture	
15/04/21 13:47	Accusé de réception reçu	